



Municipalité de Lac-Saint-Paul
388, rue Principale
Lac-Saint-Paul (Québec) J0W 1K0
Téléphone : (819) 587-4283 poste 222
Télécopieur (819) 587-4892
urbanisme@lac-saint-paul.ca

DEMANDE DE LICENCE POUR CHIENS
RÈGLEMENT NO 202

AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE CHIEN (S)

Tous les chiens sur le territoire de la municipalité doivent être enregistrés auprès de la municipalité.

Le chien doit porter sa médaille en tout temps. Grâce à cette médaille, un chien perdu ou errant peut être rendu à son propriétaire.

Vous pouvez vous procurer les médailles au bureau municipal ou en faisant parvenir le formulaire ci-dessous, dûment rempli et accompagné d'un chèque et/ou d'un mandat poste.

PROPRIÉTAIRE :

NOM :

ADRESSE CIVIQUE :

TÉLÉPHONE : TRAVAIL :

COURRIEL :

PREMIER CHIEN 15.00 \$

NOM :

SEXE : RACE : COULEUR :

DEUXIÈME CHIEN 10.00 \$

NOM :

SEXE : RACE : COULEUR :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

MATRICULE :

NO LICENCE :